

GREZAC

BULLETIN MUNICIPAL

N°42 · 2024



le mot du Maire



J'ai le plaisir de vous présenter le dix-septième bulletin municipal de notre troisième mandat qui me permet, avec l'équipe municipale, de vous adresser nos vœux les plus sincères de santé, bonheur et réussite à vous-même et à toute votre famille.

Je souhaite d'abord, comme chaque année, un prompt rétablissement à tous les malades, et j'ai une pensée pour tous ceux qui nous ont quittés. Je souhaite la bienvenue à tous les nouveaux habitants

que nous avons le plaisir d'accueillir, j'espère qu'ils apprécieront la vie dans notre commune.

Il est du rôle de l'élu de savoir assumer ses choix avec responsabilité. L'État, comme chaque année, a augmenté les bases d'imposition. Bien que les taxes communales soient les seuls leviers qui restent pour accroître les ressources de notre budget, nous avons choisi de ne pas alourdir la note pour les habitants de la commune. En cette année 2024, nous n'avons donc pas augmenté le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties.

Malgré les investissements réalisés régulièrement, notre endettement est à un niveau plus que raisonnable, avec un seul emprunt contracté en 2016 pour la salle multi-activités. Comme vous avez pu le constater, en 2024, nous avons procédé à l'entretien de nos bâtiments et espaces publics. Si nous voulons conserver en état notre patrimoine qui augmente régulièrement, afin de le transmettre en bon état aux générations futures, nous nous devons de le préserver. C'est dans cet esprit, plein d'espoir et de confiance, que nous poursuivons notre mission.

Avec la réalisation du lotissement des Vignolettes (26 maisons), grâce au prêt primo accédant, la population ne cesse d'augmenter. Toutes ces réalisations entre l'habitat, aires de jeux, salle de loisirs, **nous permettent de garder à la fois notre jeunesse et notre école, accueillir de nouveaux actifs et de nouveaux retraités, et d'avoir ce lien intergénérationnel si important pour notre commune.**

L'activité économique est un enjeu vital, et la zone de Bel air viendra, rapidement je l'espère, compléter le tissu économique déjà constitué par les artisans et commerçants locaux.

Je profite de cette publication pour adresser mes félicitations à tous les bénévoles de nos associations qui animent la commune tout au long de l'année. Nous continuerons à leur apporter, selon nos moyens, notre indéfectible soutien.

Merci aux enseignantes qui chaque jour, font vivre nos écoles dont le maintien et la pérennité restent un enjeu pour l'avenir de nos enfants.

Je remercie le personnel périscolaire de leur présence sur une large amplitude horaire (7h30 à 18h 30) entre la garderie, la cantine et l'entretien des classes ; les agents techniques qui assurent les travaux d'entretien général et des espaces verts ; le personnel administratif qui gère l'urbanisme, les séances de Conseil municipal, les dossiers du personnel, l'état civil, la facturation de tous les services etc. Leur implication à mes côtés est importante.

Mais je n'avance pas seul et je remercie mes adjointes pour leur travail et tous les conseillers municipaux pour leur sens des responsabilités. Je vous laisse parcourir ce numéro qui retrace les grandes lignes de l'année 2024. Soyez certains chers concitoyens, que nous sommes totalement mobilisés pour maintenir notre cap avec dynamisme et confiance, pour moderniser notre commune sans affecter ses finances, et tout en préservant son histoire et son identité.

Que cette année 2025 soit une année d'innovation, d'apaisement, de solidarité et d'optimisme.

Je termine par une citation d'Antoine de Saint-Exupéry, *"Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible."*

Bernard POURPOINT
Maire de Grézac

MAIRIE DE GRÉZAC

Ouverture au public
du lundi au jeudi de 14h à 18h
et le vendredi de 14h à 17h
14, route de Saujon
Tél. 05 46 90 83 14
mairie@grezac.fr
www.grezac.fr

Permanences du Maire et de ses Adjointes

Bernard POURPOINT, Maire
les lundis et jeudis de 14h à 17h

Françoise De ROFFIGNAC,
1^{ère} Adjoint *sur rendez-vous*

Nathalie BELLUTEAU,
2^{ème} Adjointe *sur rendez-vous*

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION Bernard POURPOINT

RESPONSABLE DE LA RÉDACTION Françoise De ROFFIGNAC

CRÉATION / IMPRESSION OCEAPRINT Royan
contact@oceaprint17.com

CRÉDITS PHOTOS Mairie de Grézac / Océaprint / T. Av

Toute reproduction, même partielle, dans un but commercial est interdite.
Informations sous réserve de modifications des différents organisateurs
et sauf erreurs typographiques.
Photos non contractuelles. Acheter d'imprimer en janvier 2025.
© Tous droits réservés.



Agenda 2025

9 mars : repas des anciens

1^{er} mai : fête de l'aillet

En juin : fête des écoles

21 juin : marche gourmande

Cet été : jeudis musicaux

24 août : foire aux puces

**27-28 septembre :
endurance moto club**

Sommaire

Le mot du Maire 2 > 3

Budget communal 2024 5

Réalisations 2024 6 > 9

En direct de la mairie 10 > 13

Jeunesse & École 14 > 15

Vie Associative 15 > 19

Vie de la commune 20 > 22

Etat-civil 23

**Artisans, commerçants
& entreprises de Grézac** 24

Bientôt 16 ans ?

Il est temps de se faire recenser !



Où ?

Tu dois te rendre à la Mairie
de ton lieu de résidence

Avec ta carte nationale
d'identité ou ton passeport,
ton livret de famille et un
justificatif de domicile

Comment ?

Pourquoi ?

À l'issue de ton
recensement, tu seras
convoqué pour effectuer
ta JDC



À l'issue de ta JDC, un certificat de participation
te sera délivré. Il te sera utile pour t'inscrire à
des examens (BEP, CAP, baccalauréat...) et
concours (grandes écoles, entrées dans la
fonction publique...)
Il est également exigé pour passer le permis de
conduire

- Il est nécessaire de te faire recenser même
dans le cas du SNU
- Tu as 3 mois pour te faire recenser auprès de
ta Mairie dès 16 ans, afin de respecter le délai
légal


MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS
*Levons
Notre
Pays*

BUDGET COMMUNAL 2024 *Retour sur les finances de la communes*

Compte Financier Unique (CFU) qui retrace les écritures 2024

L'année a été marquée par la **forte inflation** qui a impacté l'ensemble des postes de dépenses de fonctionnement de la collectivité (fluides, réparations et achats divers). L'augmentation de ces charges a réduit d'autant le résultat, et donc l'autofinancement communal.

Malgré cela, nous avons tenu à maintenir toutes les dépenses d'entretien prévues au budget, en particulier pour la voirie et l'éclairage public. De même pour les investissements, qui permettent de garder en bon état le patrimoine et d'améliorer la qualité de vie, nous avons procédé à :

- remise à niveau de tout le matériel informatique de la mairie
- réfection de la toiture à l'école,
- installation d'un jeu extérieur dans la cour de l'école,
- lancement des travaux de réalisation de la future salle Associative.

Impôts depuis le début du mandat



0% d'augmentation

du taux de taxe sur le Foncier Bâti

(hors intégration de la part départementale imposée par la loi depuis 2011)

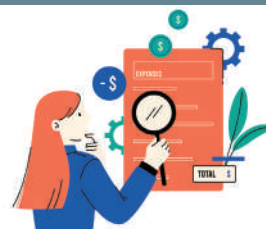
Recettes réelles de fonctionnement

600 000 €



Dépenses réelles de fonctionnement

470 000 €



Recettes d'investissement

Autofinancement

+

Subventions

270 700 €

53 300 €



Merci à l'Etat et au Département pour leur soutien financier en 2024

Dépenses d'investissement

324 000 €



Aucun emprunt en 2024

DETTE COMMUNALE :

Un seul emprunt contracté en 2016, le Capital Restant Dû

au 31 décembre 2024 est de 225 000 €

Construction de la salle associative



Depuis l'installation de la garderie périscolaire dans l'ancienne salle associative, les associations profitent de la salle multi-activités, mais sans pouvoir se réunir dans une salle dédiée. Le Conseil municipal a donc décidé, en 2023, d'en construire une près de la salle multiactivité, derrière la mairie. Elle permettra la pratique des loisirs des associations de la Commune.

La consultation pour le choix des entreprises s'est déroulée en début d'année 2024, 11 lots ont été attribués à 10 entreprises différentes.

Les travaux ont démarré en septembre 2024 et devraient être achevés en 2025.



L'État et le Département apportent une aide financière à la Commune, la CARA est également sollicitée pour un Fonds de concours.





Des investissements pour l'école

Installation de nouveaux jeux dans la cour de l'école

Le jeu qui était installé dans la cour de l'école depuis près de 25 ans a été remplacé durant l'été. Plus grand, plus moderne, adapté à toutes les tranches d'âge, il plaît beaucoup aux enfants. La Commune a fait appel à la société AGORA pour l'installer.

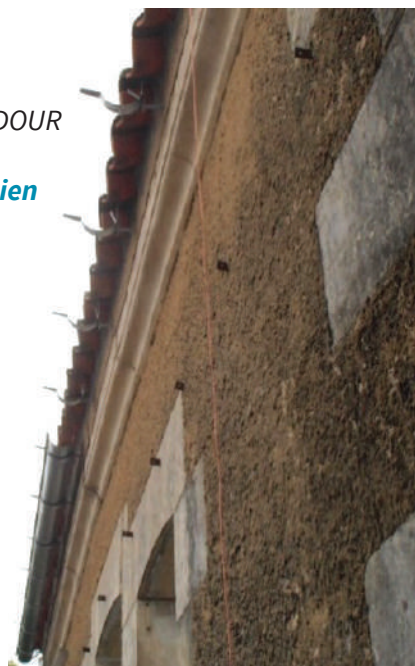
Le Département a apporté son soutien financier et un fonds de concours a été demandé à la CARA.



Réfection de la toiture de l'école

La toiture de l'école communale (garderie) a fait l'objet durant l'été 2024 d'importantes réparations. Les entreprises Sylvain LYS et Guillaume GRATADOUR ont travaillé sur ce chantier.

L'État et le Département de la Charente-Maritime ont apporté leur soutien financier pour la réalisation de cette opération.



Les travaux de voirie

Pellegrain

Dans la continuité des travaux de voiries dans les villages, la voie de Pellegrin a fait l'objet d'une réfection sur 200ml, par la société STPA basée à Cozes. Scarification, reprofilage, curage des bernes, et réalisation d'un revêtement bicouche en émulsion et au gravier.



Avant remise
en état



Après travaux

Reprise de fissures sur la voirie du bourg

La RD17, qui traverse le bourg de Grezac, avait été fortement sollicitée pendant le temps de la déviation des travaux du bourg de Cozes. Le Département a donc réalisé la reprise des fissures.



Enfouissement des réseaux



Aux villages de la Roche et Les Poteaux

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Aunis Saintonge Électricité (ASE) pour le compte du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement rural (SDEER) qui a également réalisé les études. La Commune a piloté le projet et assuré le suivi des travaux.



Le SDEER a participé au financement de l'opération (à 50%) ainsi que le Conseil Départemental (sur la partie enfouissement des réseaux Télécom).



Extension du réseau d'assainissement rue de la Trière

Les travaux sont réalisés par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), dans le cadre du futur lotissement privé de 18 lots, derrière l'église.

Action en faveur du personnel communal

Nouveautés 2024/2025

Grézac compte 8 agents territoriaux, travaillant à temps complet ou non complet dans différents domaines, administratif, technique, écoles, cantine. En 2023, la commune a décidé d'adhérer au CNAS, 1er acteur de l'action sociale du personnel territorial. Les agents peuvent ainsi bénéficier de prix intéressants sur la billetterie cinéma, spectacles, ..., de coups de pouce à différentes étapes de leur vie (naissance, mariage, ...). En 2024, la collectivité a planché sur la mise en place du **Complément Indemnitaire Annuel (CIA)** qui permet de verser à l'agent une prime annuelle en fonction de son travail et de son comporte-

ment. Le Conseil municipal de décembre a validé les modalités de mise en œuvre du CIA pour un 1er versement au titre de l'évaluation qui a été faite fin 2024.

Dès le 1^{er} janvier 2025, les agents bénéficieront, comme tous les agents territoriaux, d'une **assurance maintien de salaire** : la commune participera à hauteur de 50% du montant de l'assurance des garanties minimum obligatoires.

Enfin, pour optimiser la qualité de traitement des démarches administratives, la municipalité a procédé à une remise à niveau de tout le parc informatique.

Vous avez dit citoyenneté ?

La citoyenneté se définit par des valeurs comme le civisme, la civilité et la solidarité. Elle passe par nos actions au quotidien, à tout âge. Les plus jeunes sont incités à faire preuve de civisme à l'école : devoir de mémoire, prendre soin des aînés, se protéger et porter secours, connaître son territoire, respecter les autres et se respecter, se protéger du harcèlement et des violences, connaître les valeurs de la République...



Adulte, nous avons aussi à prendre toute notre part, en respectant les lois et les règles en vigueur, pour vivre ensemble dans un climat de confiance et une ambiance agréable, en se respectant et en respectant les lieux de vie et l'espace public. Le civisme nous conduit à agir pour que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers. La civilité manifeste le respect des autres par la politesse, la courtoisie, le refus de la grossièreté et de la violence dans la vie de tous les jours. La solidarité illustre le principe républicain de la fraternité.

Concrètement, voici quelques exemples :

Déposer les déchets dans les lieux prévus
à cet effet

PAS DE DÉPÔTS SAUVAGES

Indiquer le numéro de l'habitation
sur la boîte aux lettres

**POUR AMÉLIORER LE SERVICE DES SECOURS,
DU COURRIER...**

Demander un dossier d'urbanisme
pour effectuer des travaux

AVOIR L'AUTORISATION AVANT DE COMMENCER

Bientôt 16 ans ?

SE FAIRE RECENSER À LA MAIRIE

Sortir le chien pour ses besoins

**EVITER LES AIRES DE JEUX...
ET RAMASSER LES EXCRÉMENTS**

Route barrée

**RESPECTER LES DÉVIATIONS
POUR VOTRE SÉCURITÉ !**



Et pourquoi pas...

- Apprendre les gestes qui sauvent,
- S'engager comme pompier volontaire,
- Participer au devoir de mémoire les 8 mai et 11 novembre,
- Être attentif aux situations de harcèlement, de violence...

Pourquoi indiquer le numéro de ma propriété sur la boîte aux lettres ou sur le mur d'entrée ?

Les enjeux d'un bon adressage sont de permettre aux secours d'arriver au bon endroit, d'améliorer les services de GPS et d'améliorer la distribution des courriers, colis, ... Pour cela, la commune de Grézac s'est engagée dans la démarche **Base Adresse Nationale (BAN)** en août 2023.

Aujourd'hui, la commune a certifié la quasi-totalité de ses 623 adresses, mettant ainsi à disposition de tous les utilisateurs (pompiers, La Poste, gestionnaires de réseaux, ...) une base adresse fiable et complète à ce jour. Cette certification s'est

faite sur une année avec une personne dédiée au secrétariat de mairie, voire deux. Une bonne connaissance de la commune était indispensable pour relever toutes les habitations Grézacaises.

Pour compléter ce travail, il est maintenant indispensable que chacun d'entre nous indique le numéro de sa propriété sur sa boîte aux lettres ou sur son mur d'entrée.

Il est aussi indispensable que **tout nouvel arrivant vienne se présenter en mairie pour mettre à jour la base.**

La première réponse à vos questions administratives, le secrétariat de la mairie.

C'est au secrétariat de la mairie que les Grézacaises et Grézacais peuvent trouver une réponse à leurs questions administratives ou tout du moins, un premier niveau de réponse.

En effet, le secrétariat de mairie, est le **disque dur** de la mairie. Dès le XIV^e siècle, le mot « secrétaire » désigne une personne attachée à une autorité appelée à rédiger des lettres à caractère officiel, avec la notion de « secret ».

Après le Décret du 14 décembre 1789, qui a érigé en Municipalité toutes les communautés d'habitants (les paroisses, les villages, les bourgs) qui existaient au moment de la Révolution française, le terme Commune le remplace en 1793. Aujourd'hui Grézac fait donc partie des 34 935 Communes de France.

La commune a une compétence générale, quelle que soit sa taille. Avec l'apparition des groupements de communes, certaines compétences ont été transférées par la Loi ou par choix local, à l'échelon intercommunal, comme la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA). Mais la commune reste compétente pour tout ce qui



concerne le quotidien des administrés : état civil, élections, recensement, cimetière, ...

A Grézac c'est aussi la gestion de l'urbanisme (dont l'instruction est déléguée à la CARA), la gestion des écoles, la cantine, la garderie, ... Et les missions « support » : élaboration et suivi du budget, comptabilité au quotidien (paiement des factures), suivi des contrats, rédaction des actes administratifs (arrêtés, délibérations, ...), préparation des Conseils municipaux, gestion des dossiers de personnel, ...

Au XXI^{ème} siècle, les missions des secrétaires généraux de mairie vont donc bien au-delà de la rédaction d'actes officiels !

ECOBUAGE : on ne peut pas faire n'importe quoi !



QUELLES PRÉCAUTIONS ?

Avant de brûler des déchets verts en extérieur, le responsable du feu autorisé doit :

Disposer de l'autorisation écrite délivrée par le maire.
Formulaire téléchargeable sur le site : www.charente-maritime.gouv.fr

S'assurer que la journée n'est pas classée en risque incendie de niveau sévère, très sévère ou exceptionnel.

- www.geoplateforme17.fr/geosdis17
- Vérifier que le département n'est pas en épisode de pollution de l'air.
- www.atmo-nouvelleaquitaine.org/indice/atmo
- S'assurer que les conditions météorologiques sont compatibles avec l'incinération (vent).

Le foyer doit être :

- Situé à plus de 50m des habitations des tiers et des voies publiques, éloigné des lignes électriques et téléphoniques, et hors de tout couvert d'arbre.

Son pourtour doit être nettoyé sur 5 mètres :

- D'un volume maximum d'entassement de 5m de diamètre et 2m de hauteur.
- Enflammé à l'aide d'un dispositif approprié (ni pneus, huile de vidange, essence, etc.)

Le feu doit être :

- Surveillé par une équipe et des moyens d'extinction appropriés. Ce dispositif doit être en place avant la mise à feu, durant toute l'opération et jusqu'à l'extinction complète du foyer.

Face aux risques d'incendie et de pollution atmosphérique, l'emploi du feu extérieur est strictement réglementé en Charente-Maritime.

Il est notamment INTERDIT de :

- Faire du feu en extérieur (dérogations spécifiques pour les propriétaires et ayants droit)
- Brûler des déchets (dérogations spécifiques pour certains déchets verts agricoles et forestiers)
- Faire usage du feu quand le risque incendie est de niveau sévère, très sévère ou exceptionnel
- Vendre ou prêter un incinérateur de jardin
- Fumer dans les massifs boisés



OÙ SE RENSEIGNER ?

- Auprès de votre **Mairie**
- À la **Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM 17)** au **05.16.49.61.00**
ddtm@charente-maritime.gouv.fr
www.charente-maritime.gouv.fr
- Auprès du **Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS17)** au **05.46.00.59.09**
www.sdis17.fr



Arrêtez de vous enflammer, d'autres solutions existent !

BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS en Charente-Maritime

Décembre 2020



QU'EST-IL INTERDIT DE FAIRE BRÛLER ?

Pour lutter contre la pollution de l'air et limiter le risque d'incendie, le brûlage de déchets à l'air libre ou en incinérateur individuel est interdit toute l'année sur l'ensemble du département. Cette interdiction s'applique à tous les déchets des particuliers, des professionnels et des collectivités locales.

L'interdiction de brûlage s'applique à tous les déchets verts :

- Déchets verts ménagers ou assimilés : résidus de tonte, de taille ou d'élagage, feuilles, aiguilles, épluchures, etc.
- Déchets verts agricoles : résidus de culture et végétaux issus de travaux agricoles d'entretien

- (résidants d'élagage, de taille de haies et de vignes, etc.)
- Les déchets verts forestiers : résidants de taille, d'élagage, de coupe d'arbre et d'opérations de débroussaillage effectués dans le cadre de l'exploitation forestière ou de la prévention des incendies.

Les déchets verts doivent être valorisés : compostés, utilisés en paillage ou déposés en déchetterie

Dérogations : certains déchets verts peuvent exceptionnellement faire l'objet de dérogations à l'interdiction de brûlage des déchets. L'arrêté préfectoral n°20EB767 du 02 décembre 2020 précise le cadre de ces dérogations et les conditions de leur exercice.



QUI PEUT BRÛLER DES DÉCHETS VERTS ?

Les dérogations sont autorisées uniquement pour :

- Les propriétaires de terrains ou leurs ayants droit
- Les exploitants agricoles
- Les exploitants forestiers

Si vous n'êtes dans aucune de ces situations, **vous ne pouvez en aucun cas brûler vos déchets verts.**

La demande de dérogation se fait par écrit auprès de la mairie au moins 5 jours ouvrés avant la date envisagée.



... LESQUELS ?

Seuls peuvent faire l'objet d'une dérogation :

- Les déchets des travaux forestiers et des obligations légales de débroussaillage exécutés dans des parcelles inaccessibles aux engins de transport et de broyage.
- Les végétaux issus de travaux agricoles d'entretien exécutés hors des massifs forestiers.
- Les bois et végétaux contaminés.

En période de gel, les foyers ou brûlots de protection des vignes et vergers ne sont pas soumis à ces limitations au-delà des 200 mètres des massifs boisés.



QUELLES SANCTIONS ?

Le feu est placé sous la responsabilité du propriétaire du terrain ou de ses ayants droit.

En cas de non-respect de la réglementation

- Les contrevenants aux dispositions de l'arrêté préfectoral réglementant l'usage du feu sont passibles d'une amende forfaitaire prévue pour les contrevenants de 4e classe.
- S'ils provoquent un incendie, ils s'exposent à des peines d'amende et d'emprisonnement prévues par le Code Forestier et le Code Pénal.



... ET QUAND ?

Tout foyer de plein air doit être allumé après 9 heures et éteint avant 16 heures.

Les dérogations accordées sont suspendues :

- Lorsque le risque incendie du département franchit le seuil de niveau sévère.
- www.geoplateforme17.fr/geosdis17
- Lors des épisodes de pollution de l'air
- www.atmonouvelleaquitaine.org/indice/atmo

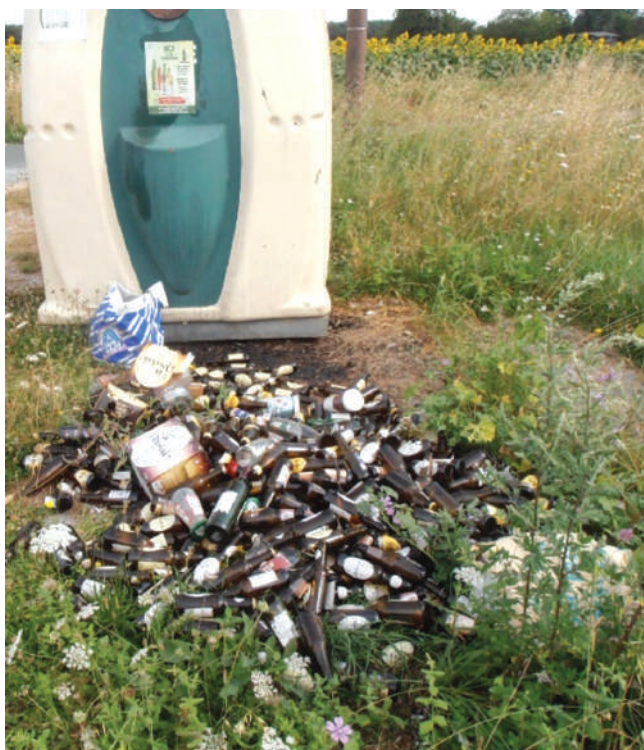
Avant d'allumer un feu, il convient également de vérifier les conditions météorologiques.





URBANISME : vous avez un projet ? Parlez-en à la mairie !

1. L'autorisation d'urbanisme - permis de construire, de démolir et demande préalable - doit être déposée et acceptée avant le début des travaux.
2. Les travaux réalisés doivent être conformes aux arrêtés délivrés.
3. La non-conformité pourra avoir des conséquences lourdes sur la vente future de votre bien immobilier.



Les dépôts sauvages ne sont pas tolérables !

Au-delà de l'aspect inesthétique, quand la mairie envoie les agents communaux ramasser ces déchets, c'est du temps de travail, et donc de l'argent, passé là et qui serait mieux utilisé ailleurs !

Il en va du respect de chacun d'utiliser les containers prévus à cet effet : parking du cimetière, entrée du village des roches et à l'extérieur de la déchetterie à la zone d'activité Bel Air.

L'école élémentaire

En regroupement pédagogique intercommunal (RPI) avec l'école de Corme-Ecluse, celle de Grézac accueille depuis la rentrée de septembre dernier, 64 enfants répartis en 3 classes :

- celle de Stéphanie Terrochaire : 13 PS et 9 MS,
- celle de Christelle Gabardos-Sabourdin : 6MS, 8GS et 6 CP,
- celle d'Audrey Barabé : 11 CP et 11 CE 1.

Afin d'équilibrer les effectifs, 7 CE 1 sont accueillis à l'école de Corme-Ecluse. La direction est assurée par M^{me} Terrochaire. M^{me} Barabé est nouvellement nommée, suite au départ de M^{me} Humbert vers l'école de Meschers.

Pour Noël, les enfants ont assisté à un spectacle vivant "Le chemin des étoiles de Noël" de la compagnie Marmailles Sessions.



Le thème retenu pour l'année 2023-2024 était l'astronomie. Ce fut l'occasion de découvrir notre système solaire (le soleil, la lune, les planètes, les étoiles...). En lien avec ce thème, les classes de GS/CP ont bénéficié d'une sortie pédagogique au Futuroscope. Toute l'école a aussi participé à différents ateliers sous un planétarium, installé dans la salle des fêtes.

La classe des PS/MS est allée à Brouage pour découvrir les animaux du marais et visiter l'exposition d'une artiste plasticienne, Sidonie Rocher. Enfin, l'année s'est joyeusement clôturée par la kermesse du RPI dans la cour de l'école de Grézac. Nous tenons à remercier la mairie pour nous avoir gracieusement prêté la salle des fêtes lors du spectacle de Noël et lors de la venue du planétarium. Nous la remercions également pour sa participation financière aux spectacles de Noël.

Merci à l'association de parents d'élèves "Les drôles de filous" sans laquelle les sorties pédagogiques ne seraient pas possibles.

Les écoliers ont participé le 27 septembre à la salle multi activité de Grézac à la découverte du bassin versant de la Seudre. L'ONG Bleu versant est venue présenter l'histoire de "Sendro" le Géant Bleu et son "Expédition renversante" pour découvrir comment l'eau irrigue notre territoire, comme le sang irrigue notre corps.

SIVOM Enfance Jeunesse de l'Estuaire

Le SIVOM, dont la commune de Grézac fait partie, propose différents services aux habitants pour la garde des enfants de 0 à 12 ans. Sont proposés, notamment des accueils de loisir les mercredis et vacances scolaires de 7h30 à 18h45. Les tarifs sont fonction du quotidien familial des parents (CAF).

La commune participe financièrement au coût du SIVOM, en fonction du nombre d'enfants de la commune et du quotient familial des parents.

CONTACT

Tél. : 05 46 90 68 72 - contact@sivomestuaire.fr
www.sivomenfancejeunesse.com

Collège des Vieilles Vignes de Cozes

Grézac fait partie du SIVU de gestion du collège. Ce SIVU assure l'entretien des équipements de la halle des sports utilisés par les collégiens dont certains habitent Grézac.

Cette année le SIVU a entrepris la réfection du sol du gymnase, qui datait de plus de 40 ans.

APE LES DRÔLES DE FILOUS

Notre association, "Les drôles de Filous" a pour but d'intervenir financièrement auprès des écoles du RPI

Grézac / Corme-Ecluse pour accompagner l'équipe pédagogique dans leur projet. Comme le transport pour les sorties scolaires, les spectacles, les cadeaux de Noël et bien d'autres choses. Mais également de participer à l'élaboration de la kermesse qui comme chaque année remporte un réel succès. Nous remercions d'ailleurs les donateurs et les partenaires sans qui nous n'aurions pas pu faire une si belle tombola pendant cette kermesse.

Grâce aux événements que nous avons réalisés au cours de l'année 2024, cela nous a permis de remettre un chèque de 1860 € à l'école de Grézac ainsi que 1290 € à celle de Corme-Ecluse lors de l'assemblée générale. Cette différence est faite en fonction du nombre d'élèves dans les écoles.

Cette nouvelle année débute avec un changement dans le bureau avec de nouvelles personnes, mais toutes aussi motivées les unes que les autres pour satisfaire les enfants.



Nous avons des projets plein la tête que nous allons essayer de mettre en place pour cette nouvelle année scolaire. Notamment une vente de chocolat, un carnaval, une chasse aux œufs de Pâques et bien d'autres encore que nous aurons l'occasion de vous faire partager le moment venu.

Par ce biais, nous souhaitons également remercier les Grézacais pour leur investissement et leur gentillesse lors de la balade d'Halloween, que nous avons organisée le 2 novembre. Nos petits monstres ont été très contents de cette récolte très fructueuse.



Nous sommes heureux de partager tous ensemble des événements comme celui-ci afin de resserrer les liens entre les parents et les enfants du même regroupement scolaire.

Nous souhaitons remercier les mairies de Grézac et Corme-Ecluse, ainsi que toutes les personnes qui s'intéressent de près ou de loin à notre association. Nos actions n'ont que pour but le bien-être de nos enfants et de les rendre heureux. Voir leur sourire est notre principale satisfaction. N'oublions pas que les enfants sont notre avenir. Soutenir l'association, c'est soutenir nos enfants.

L'équipe des Drôles de Filous

Le bureau :

Présidente : Solaine VALERO

Vice-présidente :

Cassandra CARLIER

Trésorière : Jenny MAZET

Secrétaire : Angéline DAVIAUD

Vice-secrétaire :

Camille GALIEN

Nos membres actifs : Céline

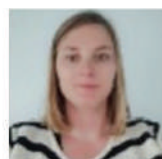
ALLAGUI, Clémence POUPARD,

Jade PRIN, Jennifer ONFROY,

Charles COATRINÉ.



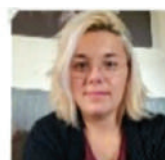
VALERO Solaine



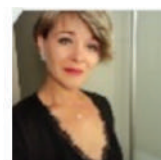
DAVIAUD Angéline



MAZET Jenny



CARLIER Cassandra



GALIEN Camille

PÉTANQUE

Il y a toujours plus nombreux les « mordus » de la pétanque à se retrouver le mercredi soir à 18h sur le boulodrome de la commune pour assouvir leur passion à pointer ou à tirer les boules. Les parties sont parfois passionnantes et souvent acharnées.

Le 18 août dernier, jour de la brocante, le traditionnel concours organisé a rencontré un vif succès, le terrain était rempli avec 20 équipes qui se sont affrontées dans une très bonne ambiance.

N'hésitez plus, venez-nous rejoindre tous les mercredis à 18h, du début de l'horaire d'été au début de l'horaire d'hiver. Nous vous attendons !



ACCA GRÉZAC

Le bureau de chasse de l'ACCA de Grézac, ainsi que toute l'équipe, vous fait ce petit mot, pour vous annoncer que la saison passée s'est déroulée parfaitement. Le repas qui a eu lieu le 20 avril 2024 en partenariat avec l'ACCA de Cozes, a été un succès et sera reconduit en 2025. Nous espérons que l'année 2025 se déroulera aussi bien que l'année 2024.

Le bureau :

Président : Matthieu de SOUSA

Vice-président : Fabien NICOLLE

Trésorier : Jean-Marc FRONTAUD

Vice-trésorier : Lionnel AUDEBERT

Secrétaire : Quentin DEVAINE

Vice-secrétaire : Patrice CHOPINET

LES SENTIERS PERDUS (LA MARCHE DU JEUDI)

Tous les jeudis matin un groupe de randonneurs se retrouve, depuis plusieurs années, sur le parking de la mairie pour partir à la découverte des chemins de la commune et des communes environnantes.

NOUVEAU

A compter du 1^{er} janvier 2025 notre groupe de marcheurs crée l'association "LES SENTIERS PERDUS" mais rien ne change dans nos conditions

- Lieu de RDV : parking de la mairie à 8h45 l'hiver et 8h30 l'été ;
- Cotisation annuelle : 10€ par personne

N'hésitez pas à venir nous rejoindre, nous sommes dans la convivialité et la bonne humeur.

Renseignements :

Jacqueline VIAUD au 06 64 02 66 53

Trésorière : Isabelle CHAMPAGNE

Secrétaire : Vincent MOYON



GRÉZAC ANIMATION

Cette année encore, nous avons pu dynamiser notre commune en proposant un programme varié de nos différentes manifestations.

Celles-ci n'auraient pas pu se faire sans l'aide de tous les bénévoles. Un grand merci pour leur implication, leur présence et leur dynamisme.

Je tiens également à remercier la municipalité - et particulièrement M. le Maire, Bernard POURPOINT - qui nous a gentiment prêté la salle multi-activités afin que certaines de nos manifestations puissent avoir lieu.

Tous les projets prévus en 2024 ont pu être réalisés, à savoir :

- Le loto
- Le bal trad/folk avec initiation à la danse animée par "L'Atelier" de Gémozac et en deuxième partie, Camille Jagueneau et Arnaud Bibonne
- Le Salon des créateurs et producteurs locaux
- La traditionnelle Fête de l'aillet du 1^{er} mai
- La randonnée semi-nocturne avec l'étape à la carrière de Grézac
- Les Jeudis Musicaux
- La Foire aux puces et son concours de pétanque
- L'accueil du Rallye Touristique



la fête de l'aillet

Le Bureau : Présidente Christine MARCELLY, vice-présidente Bernadette ROUSSEAU, Secrétaire Chantal BENTO, secrétaire adj. Vincent MOYON, Trésorière Christelle BILLAUD, trésorière adj. Muriel RENAUD.

Le Conseil d'administration : BOURGEOIS Marie-Claude, CHAMPAGNE Jean-Pierre, FALLOU Danièle, MEAUX Christian, MUNIER Jean-Marie, ULAS Véronique, VIAUD Gérard.

L'association compte actuellement 28 adhérents

Si vous avez du temps et des idées, venez nous rejoindre. Nous serons heureux de vous accueillir.

Infos : grezac.animation17@gmail.com

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE GRÉZACAISE

L'association propose des cours le mardi de 20h à 21h à la salle des fêtes de Grézac. Clément propose des séances dynamiques au sein d'un groupe convivial. Restez en forme, rejoignez-nous !

Pour nous contacter, Présidente

Marie-Christine ROLLAND 06 73 23 51 04

Trésorière : Marine SICARD 06 67 50 64 85

Secrétaire : Aurélie BOIREAU 06 13 61 87 10



FNACA (FÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS ALGÉRIE – MAROC – TUNISIE)

Le comité de Cozes fut créé le 22 octobre 1968. Aujourd'hui, avec ses 118 adhérents, c'est l'association patriotique la plus importante de l'ancien canton de Cozes. A ce titre, elle participe à toutes les cérémonies officielles : 19 mars, 8 mai, 11 novembre, ...

L'assemblée générale de la FNACA a eu lieu le 26 octobre 2024 dans une salle du jardin public de Cozes, prêtée gracieusement par la commune.

Le Président, Michel ROUIL, a remercié les adhérents présents, et ouvert la séance en demandant une minute de silence à la mémoire de nos camarades décédés en cours de l'année.

Le secrétaire, Joël SICARD, a fait le bilan des activités de l'année :



- le 11 novembre 2023, cérémonie à Cozes au monument aux morts ;
- le 19 mars 2024 à Boutenac-Touvent ;
- le 8 mai 2024, cérémonie au monument aux morts de Cozes.

Le trésorier, Christian PERROTEAU, a fait un compte rendu détaillé des finances qui sont stables. Election du bureau 2024 / 2025 :

Président : Michel ROUIL

Vice-Présidents : Jean-Claude AMBLARD, Michel BAURRERAU, Jean TOMAS

Secrétaire : Joël SICARD

Trésorier : Christian PERROTEAU

Porte-drapeaux : Jean-Pierre CHATEAU, Henri GOUSSELAND, Bernard MARANDON et Joël SICARD

Pour tous renseignements, contacter le Président Michel ROUIL au 05 46 90 84 05

L'ÉCHAPPÉE BELLE

L'Échappée belle propose des cours de gym douce pour tous les niveaux le jeudi à la salle multiactivités de Grézac.

Planning saison 2024/2025 :

- Pilates de Gasquet, Niveau 1 ⇒ Jeudi 18h-19h
Gym douce renforcement musculaire
- Pilates de Gasquet, Niveau 2 ⇒ Jeudi 19h-20h :
Gym douce renforcement musculaire

Renseignements et inscriptions

Géraldine : 06 65 51 52 60

ebdansepilates@outlook.fr

www.lechappeebelledanse.wixsite.com



GREZAC MOTO CLUB

Cette 40e édition d'endurance tout-terrain a été, malgré les conditions climatiques (pluie et vent le jeudi et vendredi), une grande réussite. Ces conditions nous ont beaucoup stressées, surtout pour la pose de la rubalise et le montage des tivolis à cause du vent fort. Mais l'équipe est solide et courageuse, avec l'aide d'agriculteurs, nous avons amarré les tivolis aux matériels agricoles dépêchés sur place.

D'année en année, le nombre d'engagés est de plus en plus haut, c'est 390 pilotes qui se sont exprimés sur ce circuit que nous avons élaboré avec une trentaine de personnes qui étaient présentes pendant 4 samedis et 3 jours avant l'épreuve. Toujours dans la bonne humeur avec une bonne ambiance, les repas du midi sont servis par Colette, Véro et Gigi dans notre local.

Le lundi, 35 personnes ont participé au démontage et au rangement, à 18 h tout était terminé. 2 pilotes du Grézac Moto Club se sont démarqués, Maxime Bouju gagne le classement général en

moto et le quadeur Kevin Faucheraud se classe à la 4^e place.

Un grand merci à tous les agriculteurs qui nous ont autorisés à passer sur leurs terrains et merci également à ceux qui étaient présents pour aider les pilotes à accéder au parc avec l'aide de leur tracteur.

Sur ces deux jours, il y a eu énormément de spectateurs, mais l'arrivée de la pluie le dimanche a gâché la fête et fait fuir tout le monde. La remise de récompenses a également été annulée à cause de la météo et nous n'avons pas pu faire de podium.

Merci aux annonceurs, au Département, à la Ligue et à la FFM pour leur aide financière et merci également à la municipalité de GREZAC.

Notre endurance 2025 aura lieu les 27 et 28 septembre. L'Assemblée Générale du Grézac Moto Club a eu lieu le 22 novembre dernier, suivi du repas de remerciement le lendemain.

Toute l'équipe du Grézac Moto Club vous souhaite une bonne année et santé pour 2025.

Le Président, Daniel RAGONNAUD



Un vase d'époque gauloise découvert à Grézac

Ce vase a été découvert en septembre 2023 lors des fouilles archéologiques menées par le service d'archéologie départementale sur le tracé du futur contournement nord de Cozes. Une dizaine de sites archéologiques, répartis sur toute la longueur de l'emprise du projet routier, ont pu être étudiés lors de cette fouille. Ces derniers appartiennent à plusieurs périodes comprises entre la fin du Néolithique (vers 2500 ans avant J.-C.) et le Moyen Âge classique (XIII^e siècle). Ce vase, très bien conservé, se trouvait dans un puits, de près de 6 m de profondeur, daté de la fin de l'époque gauloise (première moitié du I^{er} siècle avant J.-C.).



© Cl. Clément GAY (Archéologie Départementale)



Eléments d'une meule à grains
© Cl. G. Munteanu (ADES-Archéologie)

Ce vase en céramique a été retrouvé entier par une unité spécialisée de l'entreprise ADés Archéologie prestataire du Département, vers le fond du puits de l'établissement gaulois. Il a probablement été jeté volontairement lors du rebouchage du puits. Il s'agit donc peut-être d'une offrande de même que la meule, un objet en fer et les débris d'animaux découverts dans la même couche de terre comblant le fond du puits. Ce genre de pratique culturelle dites de fermeture d'un puits est fréquemment attestée à l'époque gauloise.



© Cl. G. Munteanu

Le vase en céramique, modelé et non tourné, est bien conservé et de très belle facture. Sa surface a été peignée pour faciliter sa préhension. Ce pot a probablement été utilisé pour stocker des vivres à l'intérieur de l'habitation des occupants de l'établissement gaulois avant de "finir" dans le puits.

Merci à Pierre GIRAUD pour ses explications.

Repas des aînés 2024



Dimanche 3 mars le conseil municipal était fin prêt pour accueillir le traditionnel repas des aînés.





Jeudis musicaux...

Jeudi 18 juillet, le quatuor de saxophonistes Yendo a enchanté les spectateurs venus à l'église Saint-Symphorien pour un concert proposé dans le cadre des Jeudis Musicaux. Ces quatre musiciens qui se sont rencontrés au Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMD) nous ont proposé une musique dynamique pour une belle soirée d'été !

Commémorations à Grezac



Chaque 8 mai et 11 novembre, devant le monument aux morts, nous nous souvenons que nos ancêtres ont combattu pour que la France reste un pays libre et en paix. Vous êtes tous les bienvenus pour un moment d'histoire, pour déposer une fleur, pour participer à l'ensemble vocal...



Le Département et les communes

Jeudi 28 novembre, la Présidente du Département Sylvie Marcilly a convié tous les maires de Charente-Maritime pour faire un point d'étape sur les finances. A cette occasion, les Jeunes Agriculteurs se sont donné rendez-vous devant le Conseil Départemental, avec les panneaux d'entrée de bourgs en signe de protestation contre l'accumulation des normes.

Trois jeunes agriculteurs du canton ont remis le panneau de Grezac au maire.



Une agréable surprise...

Le 3 juin 2024, la commune a eu l'agréable surprise de recevoir sur son territoire l'acteur Thierry LHERMITTE, venu donner des cours d'éthologie équine. Cette technique permet de mieux communiquer avec les chevaux, en observant leur comportement. Thierry LHERMITTE semble avoir apprécié le territoire. A quand sa prochaine visite ?

et une belle performance.

Toujours dans le monde du cheval, nous avons appris avec joie la performance réalisée par un jeune cavalier de *l'Ecurie de Bellevue*, IBAN LI-MOGE, et son cheval *Ficero Boy*, qui a obtenu.....la deuxième place dans la discipline Hunter-Criterium des Enseignants, au championnat de France d'équitation. Bravo à lui !



La mission locale

Destinée aux jeunes de 16 à 25 ans, la Mission Locale (69 rue Paul Doumer à Royan) accompagne les projets professionnels et/ou personnels : orientation, formation, emploi, mobilité, santé, logement, loisirs...

Une permanence est assurée :

- A Cozes, au centre socioculturel 8 rue de l'hôtel de ville, le jeudi de 9h à 11h,
- A Royan, au centre socioculturel 66 boulevard de la Marne, un lundi par mois de 17h à 18h30.

CONTACT

Tél. : 05 46 06 96 16 - contact@ml-ara.fr



Le service civique

Destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, pour une durée de 6 à 12 mois, sans condition de diplôme, le Service Civique est un engagement citoyen pour la société.

RENSEIGNEMENTS

www.service-civique.gouv.fr



Trouver mon stage de 3^{ème} en Charente-Maritime

Pour les collégiens, le Conseil Départemental de la Charente-Maritime propose une plateforme qui regroupe de nombreuses propositions : **<https://stage3eme.charente-maritime.fr>**

Vous pouvez aussi le contacter par mail : **stage3eme@charente-maritime.fr**

MARIAGES

- Mikaël GUILLET & Laetitia COUDRET
le 06/07/2024
- Yoni GUÉRIN & Héloïse BERTIN le 06/07/2024
- Jean-Pierre COUDIGNAC & Claudine CRUTEANSSCHII
le 07/09/2024
- Florian GUCEK & Carole RAUTUREAU
le 09/11/2024
- Pierre GOUJON & Marie de BOISVILLIE
le 09/11/2024



NAISSANCES

- Lévana RÉVELEAU PALETTE le 11/03/2024
- Mathis LUCAZEAU le 18/04/2024
- Morgane ANDRE le 24/04/2024
- Antonio PROBOST CABEZA y LOPEZ le 10/06/2024
- Maëlio TINGAUD le 01/09/2024
- Nério DANIEL le 12/09/2024
- Célim ROBILLIARD le 17/11/2024



DÉCÈS

*Nous adressons aux familles
nos plus sincères condoléances*

- Giselle MASSON le 07/02/2024 à Epargnes
- Renée JOLLY le 22/02/2024 à Grézac
- Anne-Marie CAILLAUD le 08/03/2024 à Cozes
- Philippe BRAUD le 22/05/2024 à Grézac
- René FOUCHÉ le 06/08/2024 à Vaux/Mer
- Gérard SICARD le 17/08/2024 à Saintes
- Eliane SICARD le 07/09/2024 à Cozes
- James BARDOULAT le 29/09/2024 à Cozes
- Marguerite NICOLLE le 03/10/2024 à Cozes



LES ARTISANS, COMMERÇANTS & ENTREPRISES DE GRÉZAC



RD MANUTENTION <i>Levage, chariots élévateurs</i>	05 46 90 70 25	
CER	05 46 90 94 69	<i>Auto-école</i>
ALEXANDRA MARVY	06 27 73 58 47	<i>Assistante de vie</i>
CLAUDINE COUDIGNAC	06 75 50 47 58	<i>Auxiliaire de vie – Diplômée d'État</i>
LA BÛCHE CHARENTAISE	05 46 91 68 96	<i>Bois de chauffage (vente)</i>
CHRISTOPHE DUBOIS	06 81 52 71 20	<i>Brocanteur - vide maisons</i>
CLAUDE NICOLLE	06 10 90 08 47	<i>Camping, travaux agricoles</i>
SARL NEAU & BELLUTEAU	05 46 90 57 00	<i>Carreleur</i>
CENTRE EQUESTRE BELLEVUE	06 70 73 64 01	<i>Centre équestre</i>
PF SARL FAUCONNET	05 46 90 81 54	<i>Chambre Funéraire</i>
NATH B. CRÉATIONS	06 08 85 46 33	<i>Création d'objets de décoration en bois flotté</i>
PIERRE-EMMANUEL TABARD	06 31 84 26 53	<i>Dératisation, désinfection, traitement de toiture, isolation,</i>
LOÏC BODIN	06 62 37 13 20	<i>Electricité Générale</i>
DMS ELEC 17	06 72 20 21 34	<i>Electricité générale</i>
AB ELEC	06 66 22 47 01	<i>Electricité Générale, automatisme, chauffage</i>
GITEM - ETS BOIVIN	05 46 90 81 36	<i>Électroménager (dépannage, vente)</i>
THIBAUDEAU SARL	06 12 91 58 02	<i>Entreprise agricole</i>
FRANCK GUERIN	06 30 04 90 34	<i>Entretien espace verts et petites maçonneries</i>
LE P'TIT CHEZ SOI	05 46 92 89 92	<i>Épicerie, bar, tabac, journaux, dépôt de pain,</i>
STE GAIA	05 46 90 80 48	<i>Exploitation de carrière</i>
FB AUTOMOBILES	06 80 66 04 41	<i>Garagiste</i>
LA CLEF DES CHAMPS	06 63 21 29 55	<i>Location de gîte</i>
JARDINS SYLVAIN	06 82 43 23 87	<i>Jardins + Services</i>
JL CONSTRUCTION	06 52 86 53 88	<i>Maçonnerie</i>
MICKAËL BUGLIANI	07 50 49 66 88	<i>Maçonnerie</i>
KÉVIN JOLLY	07 70 27 93 82	<i>Maçonnerie, rénovation, nettoyage de toiture</i>
LA PACHA	06 72 69 37 66	<i>Maison d'hôtes</i>
SERVICES A LA PERSONNE (CHRYSTELLE)	06 16 68 65 76	<i>Ménage, courses, repassage</i>
AMÉLIE FURET	07 88 95 30 26	<i>Aide et services à domicile</i>
PRO ATLANTIC MENUISERIES	06 60 36 95 33	<i>Menuiserie</i>
MS MENUISERIE	06 76 17 56 14	<i>Menuiserie intérieure et extérieure</i>
SERRURERIE GREZACAISE	05 46 90 31 15	<i>Métallerie, fer forgé, charpentes métalliques</i>
Ô CHOUPISONS	07 66 76 96 47	<i>Micro crèche</i>
CLARA TERROCHAIRE – DÉLICE ET MACARONS	06 28 69 03 33	<i>Pâtisseries d'émotions sur commande</i>
STUCC&CO	06 75 37 26 42	<i>Peinture</i>
YANN RENOV	06 27 64 15 93	<i>Peinture, revêtement de sols et murs, plaque de plâtre</i>
PIZZICA PIZZA 17 (PIZZAS FRAÎCHES ET ARTISANALES)	06 09 27 41 15	<i>Pizzas en distributeur 24h/24 et 7 jours/7</i>
ATLANTIQUE PLOMBERIE	06 75 09 79 40	<i>Plombier, chauffagiste</i>
PHILIPPE MESSAOUDENE	07 51 63 85 22	<i>Prestations de service</i>
JG PRESTAS	06 62 61 70 34	<i>Petits travaux, entretien parcs et jardins</i>
OPUS DIGITAL - YOHANN DANIEL	06 86 24 83 66	<i>Photo / Vidéo / Web</i>
BRIVIO VÉRONIQUE	06 03 07 63 74	<i>Sophrologue</i>
GODICHAUD CARINE	07 89 00 74 35	<i>Tapisserie Papier peints Peinture</i>
SIMONET VÉRONIQUE	06 86 24 55 43	<i>Tapissière décoratrice</i>
GADIOU DOMINIQUE	06 66 39 47 06	<i>Terrassement, aménagement de terrain</i>
FERME DE PITORY	05 46 90 77 31	<i>Viande, volailles et produits de la ferme</i>